

COMPTES SEMESTRIELS

AU 30 JUIN 2023

ANNEXE

Préambule

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Créances clients et comptes rattachés
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité Energie
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits et charges exceptionnels

4 – Autres informations

- 4.1 Instruments de couverture
- 4.2 Effectif moyen
- 4.3 Engagements hors bilan
- 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.6 Attribution gratuite d'actions
- 4.7 Evènements postérieurs au 30 juin 2023
- 4.8 Résultat par action.

PREAMBULE

MINT (la « Société »), dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

Les comptes semestriels portent sur la période de 6 mois close le 30 juin 2023.
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 118 015 393 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 15 174 279 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes semestriels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Versement anticipé de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) :

La société a bénéficié d'un versement anticipé d'un montant de 12 002 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2022 et le 31 janvier 2023 et de 9 349 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024.

Ces montants sont comptabilisés au bilan dans le poste « avances conditionnées ».

- Complément de prix ARENH

Le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (« ARENH ») prévoit le paiement par la Société d'un complément de prix (« CP1/CP2 ») basé sur la différence entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution de droit et la courbe de charge réalisée, calculés sur la période du 1er avril au 31 octobre de l'exercice considéré. Cette différence est facturée à la Société sous certaines conditions sous la forme d'un complément de prix calculé par différence entre le prix spot moyen sur l'année calendaire et le prix d'attribution de l'ARENH.

La Société a comptabilisé en facture non parvenue sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 une estimation du CP1 pour 33 736 K€ et CP2 pour 1 958 K€.

La notification de la CRE a fait état en juin 2023 d'un complément de prix CP1 de 35 093 K€ et CP2 de 2 097 K€.

Le complément de prix (« CP1/CP2 ») est comptabilisé dans le poste « dettes fournisseurs » au 30 juin 2023. Le règlement interviendra sur le mois de juillet 2023.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

- Services de télécommunication

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en présélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile ;
- Services prépayés ;
- Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

- Services de fourniture d'énergie

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans les comptes de la Société hors toutes taxes, c'est-à-dire hors taxes énergie. Les taxes énergies incluent les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel), TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) et CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement). La TCFE n'est plus applicable depuis le 1^{er} février 2023.

Les produits liés à l'offre MINT ont été comptabilisés en fonction des quantités d'énergie livrées.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La Société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

1.2 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre ;
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La Société a notamment procédé sur l'exercice 2022 à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fourniture de gaz).

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
- Frais d'établissement :	linéaire	5 ans
- Frais de développement :	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation
- Frais d'acquisition client	linéaire	4 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de MINT.

- Fonds de commerce Oui Energy :

La valeur du fonds de commerce de la société Oui Energy inscrite à l'actif du bilan s'élève à 1 671 K€. Le fond a été déprécié en fonction de l'attrition du portefeuille client Oui Energy. Le nombre d'anciens clients Oui Energy au 30 juin 2023 représente 17.75 % du nombre de clients apportés au 01 mars 2022. Une dépréciation complémentaire a été comptabilisée au 30 juin 2023 pour 85 K€, portant le montant total de la dépréciation à 1 374 K€.

- Frais d'acquisition client

Les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- Des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat
- Identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société MINT, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation.

MINT a décidé de comptabiliser ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire. Si le taux de résiliation des clients acquis excède, pour l'année donnée, le taux d'amortissement linéaire cumulé, un complément de dépréciation est enregistré.

La Société a ainsi mis en place un suivi du taux d'attrition de la base client.

L'amortissement linéaire cumulé au 30 juin 2023 s'élève à 2 402 K€ (amortissement linéaire sur 4 ans). Cependant, la Société a constaté des taux de résiliation cumulés des clients acquis en 2020, 2021, 2022 et 2023 de respectivement 93%, 91%, 82% et 15%. Ces taux sont supérieurs aux taux d'amortissement linéaires cumulés sur ces périodes. La société a, depuis le bilan au 31 décembre 2021, constaté une dépréciation complémentaire à cet effet.

La dépréciation complémentaire s'élevait à 965 K€ au 31 décembre 2022 contre 667 K€ au 30 juin 2023.

Au compte de résultat du 30 juin 2023, ceci s'est traduit par une dotation aux amortissements de 432 K€ et une reprise de dépréciation de 298 K€.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes présentes au 30 juin 2023 s'élèvent à 1 008 K€ dont 953 K€ de dépôts et cautions et 90 K€ d'actions propres. Les actions propres sont dépréciées à hauteur de 35 K€ au 30 juin 2023.

1.6 Test de dépréciation

Les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

À défaut, la Société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Les malis techniques subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.7 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la Société sont évalués au dernier prix d'achat. Les stocks sont constitués principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

La Société a également comptabilisé au 30 juin 2023 les Certificats d'Economie d'Energie acquis en excès de son obligation sur la période, pour un montant de 579 K€.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

1.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevées ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

Pour l'activité de télécommunication, les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Pour l'activité de fourniture d'énergie, une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la Société.

1.9 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'est constatée à la date du 30 juin 2023.

1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- Services de télécommunication

Concernant les services postpayés en présélection, MINT a mis en place depuis le 1er novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 30 juin 2023, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

- Services de fourniture d'énergie

Concernant l'activité de fourniture d'énergie, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrées est réalisée sur la base notamment :

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la Société par le gestionnaire du réseau.

Les prélèvements mensuels clients correspondants à des versements anticipés sur la facturation annuelle établie a posteriori, sont constatés en déduction des factures à établir.

Concernant l'activité de fourniture de gaz, comme pour l'activité fourniture d'électricité, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité de fourniture d'énergie

L'évaluation de l'Obligation de Capacité à la clôture du 30 juin 2023 est basée sur la puissance moyenne en pointe des jours de forte consommation (dits jours « PP1 », déterminés par RTE au cours de l'année). Cette puissance moyenne a été estimée à 15 MW pour l'exercice 2023. Un total de 8,8 MW a été couvert au cours de l'exercice par le biais du mécanisme de l'ARENH. Le montant du solde de 6,2 MW à acquérir a été provisionné en FNP pour un montant de 338 K€ sur la base du dernier prix constaté en 2023 sur le marché de gré à gré.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Par ailleurs une provision de 2 184 K€ a été constatée pour les capacités restant à acquérir au titre des obligations des exercices 2022 et 2021.

En tant que fournisseur d'énergie commercialisant plus de 200 GWh (franchise CEE 2023) par an d'électricité sur la période 2022-2025 (Période 5), la Société est concernée par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). L'obligation d'approvisionnement de MINT en CEE est basée sur les volumes d'électricité commercialisés en kWh, convertis en kWh cumac selon des coefficients décidés par les pouvoirs publics.

Au 30 juin 2023, la Société estime ne pas franchir le seuil de 200 GWh nécessitant l'acquisition de Certificat d'Economie d'Energie. Sur le premier semestre 2023, la Société a acquis des CEE pour un montant de 1 111 K€, dont 532 K€ destinés à couvrir l'obligation de 2022 et 579 K€ qui ont été enregistrés en stock.

Sur le 1er semestre 2023, la Société a également procédé à des reventes de CEE excédentaires sur la période P4 pour un total de 424 K€.

1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Au 30 juin 2023, la Société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

- Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

- Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- Risque sur les actions

La société détient uniquement des actions propres à la clôture du 30 juin 2023 et à ce titre est exposée qu'au risque de fluctuation du cours de l'action. Risque peu important au vu du nombre d'actions propres détenues (18 956 actions propres).

- Risque de liquidité

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la Société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014, entièrement remboursé au cours de l'exercice 2022.

La Société a également eu recours au Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€ restant à rembourser et dont une demande d'amortissement sur 5 ans a été déposée, avec amortissement à compter de la seconde année. Le remboursement débutera le 18 décembre 2023 pour se terminer en 2027.

La Société a eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée de remboursement a été étalée sur 5 ans avec un amortissement à compter de la seconde année. Le remboursement débutera en juillet 2023 pour se terminer en 2028.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 30 juin 2023 à 95 710 K€.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.23
Frais de développement (1)	1 983 948			1 983 948
Marques (2)	255 124			255 124
Fonds commercial (3)	6 377 792			6 377 792
Sites web	28 600			28 600
Logiciels	351 996			351 996
Fichiers clientèle (4)	309 028			309 028
Frais acquisition clientèle (5)	3 810 831	432 206		4 243 037
TOTAL	13 117 319	432 206	0	13 549 525

(1) Développement plateforme MINT pour 1 025 K€ au total.

(2) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque TELECONNECT, est provisionnée à hauteur de 198 K€ au 30 juin 2023.

(3) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835 K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, les malis techniques des sociétés TELECONNECT pour 504 K€, ainsi que le fonds commercial de la société Oui Energy acquis le 1^{er} mars 2022 pour un montant de 1 670 K€.

Le fonds commercial de Oui Energy est déprécié à hauteur de 1 374 K€ au 30 juin 2023. La dépréciation cumulée s'élève au 31 décembre 2022 à 5 740 K€.

(4) Fichier clientèle déprécié pour un montant total de 300 K€ sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités (Cf. § 2.12 État des provisions).

(5) Coût acquisition clientèle : dont 1 935 509 € de coût d'acquisition de la clientèle correspondant aux frais des exercices 2017 à 2020 (Changement de méthode comptable en 2021). Au 30 juin 2023, le montant de la dépréciation du coût d'acquisition clientèle est de 667 K€.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.23
Frais de développement	1 728 044	71 845		1 799 889
Marques	200 359	346		200 705
Sites web	28 600			28 600
Logiciels	351 442	555		351 997
Fonds et fichiers clientèle *	8 890 218	517 004	298 617	9 108 605
TOTAL	11 198 662	589 751	298 617	11 489 796

* y compris dépréciations pour un montant de 7 203 K€ et amortissements des coûts d'acquisition contrats pour un montant de 2 402 K€ au 30 juin 2023.

2.1.1 Affectation des malis techniques

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

Au 30 juin 2023, le mali technique issu de la TUP de la société TELECONNECT est composé uniquement du fonds commercial pour 504 K€ déprécié à hauteur de 468 K€.

L'affectation réalisée au 31 décembre 2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de son ancienne filiale TELECONNECT est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.23
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	53 958			53 958
Matériel informatique	344 538	20 405		364 943
Matériel loué / efficacité énergétique	49 496			49 496
Mobilier	6 626			6 626
Immobilisations corporelles en cours	0			0
TOTAL	469 241	20 405	0	489 646

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.23
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	48 920	1 201		50 121
Matériel informatique	276 359	20 421		296 780
Matériel loué / efficacité énergétique	32 158	4 950		37 107
Mobilier	6 138	139		6 278
TOTAL	378 198	26 711	0	404 909

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.23
Titres et créances rattachées				
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements (1)	650 417	302 514		952 931
Autres créances immobilisées				
Actions propres (2)	113 833		23 759	90 075
TOTAL	764 250	302 514	23 759	1 043 005

(1) Les dépôts et cautionnements sont constitués principalement de la caution versée pour la fourniture

d'ARENH qui évolue en fonction des volumes de KW annuels achetés.

L'augmentation au 30 juin 2023 correspond à une garantie de paiement attribuée au fournisseur Kallista, qui sera restituée à MINT le 30 septembre.

(2) *En 2018, la Société a procédé au rachat de 23 956 actions propres pour un montant global de 113 K€. Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours moyen du dernier mois de clôture.*

La diminution au 30 juin 2023 correspond à la remise de 5 000 actions gratuites aux mandataires sociaux, conformément au contrat d'attribution signé.

Au 30 juin 2023, la société détient donc 18 956 actions propres.

2.4 Stocks

(en euros)	31.12.2022			30.06.2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	5 674	0	5 674	3 920	0	3 920
Marchandises (Energie)	125 914	0	125 914	124 854	0	124 854
CEE (1)	0	0	0	579 000	0	579 000
Total	131 588	0	131 588	707 774	0	707 774

(1) *Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) en stock correspondent aux obligations excédentaires acquises ou obtenues par rapport aux besoins prévisionnels de la Société (cf. 1.11).*

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	71 845				
Marques	346				
Autres	432 782				
TOTAL	504 973	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements divers	0				
Matériel et mobilier de bureaux	1 340				
Matériel informatique	20 421				
Matériel loué / efficacité énergétique	4 950				
TOTAL	26 711	0	0	0	0

2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	952 931	300 000	652 931
Autres créances immobilisées	90 075		90 075
TOTAL	1 043 005	300 000	743 005
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	14 711 538	14 711 538	
personnel et comptes rattachés	10 657	10 657	
Etat, impôts et taxes	5 416 883	5 416 883	
Débiteurs divers	1 785 109	1 785 109	
TOTAL	21 924 187	21 924 187	0
Charges constatées d'avance	417 215	417 215	
TOTAL GENERAL	23 384 407	22 641 402	743 005

Le poste Débiteurs divers est principalement composé des AAR pour 1 727 K€.

2.7 Comptes de régularisation actif

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Achats d'Energie et Télécom	202 277
Sous traitance	22 128
Maintenance informatique / abonnements logiciels	63 840
Assurances	11 265
Honoraires	17 630
Publicité/Télécom	18 947
Cotisations diverses	22 058
Autres charges	59 069
Total	417 215
<u>Produits à recevoir</u>	
Clients - factures à établir	8 213 152
Intérêts à percevoir	790 126
Fournisseurs - avoir à recevoir	1 727 013
TOTAL	10 730 291

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 919 072	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 919 072	0,15 €

Le capital de la société MINT, composé de 5 919 072 actions, s'élève à 887 861 €.

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31.12.22 avant affect.	5 919 072	887 860	8 525 909	-1 163 978	3 960 013	12 209 804
Augmentation de capital						0
Affectation du résultat 2022				3 960 013	-3 960 013	0
Changement de méthode						
Dividendes						0
Résultat au 30.06.23					15 174 279	15 174 279
Au 30.06.23 avant affect.	5 919 072	887 860	8 525 909	2 796 035	15 174 279	27 384 083

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le bénéfice de l'exercice précédent s'élevant à 3 960 013 € a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau débiteur :	1 379 158 €
- Report à nouveau créateur :	2 580 855 €

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	5 100 000	0	5 100 000	
Plus de 2 ans à l'origine	8 652 078	1 246 085	7 405 993	
Emprunt et dettes financières diverses	0	0		
Clients, avances et acomptes	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	41 496 540	41 496 540		
Dettes sociales	961 292	961 292		
Dettes fiscales	12 421 239	12 421 239		
Groupes et associés	5 500	5 500		
Autres dettes	645 604	645 604		
TOTAL DETTES	69 282 253	56 776 260	12 505 993	0
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL GENERAL	69 282 253	56 776 260	12 505 993	0

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 30.06.23
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige	0	0		0
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	0			0
Sur immobilisations incorporelles (1)	7 118 284	84 778	298 617	6 904 445
Sur titres de participation et créances liées	0			0
Autres immobilisations financières	43 643		8 540	35 103
Sur compte clients	2 380 721	3 878 403	2 380 721	3 878 403
Autres provisions pour dépréciation	27 855			27 855
TOTAL	9 570 503	3 963 181	2 687 879	10 845 805
TOTAL GENERAL	9 570 503	3 963 181	2 687 879	10 845 805

(1) Les coûts d'acquisition clientèle ont fait l'objet d'une reprise de 298 K€ au 30 juin 2023. Les coûts d'acquisitions sont provisionnés à hauteur de 667 K€ à cette date.

Une dépréciation complémentaire de 85 K€ a été constatée au 30 juin 2023 pour le fonds de commerce Planète Oui acquis en 2022.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

<i>Dont dotations et reprises :</i>		<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
	- d'exploitation	3 878 403	2 380 721
	- financiers		8 540
	- exceptionnelles	84 778	298 617

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives » devant le tribunal judiciaire de Paris. Le montant de l'assignation s'élève à 545 K€. L'avancée de la procédure ne permet pas au 30 juin 2023 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

La CLCV a également engagé une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Montpellier également pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de cette seconde procédure ne permet pas au 30 juin 2023 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 548 809
Dettes fiscales et sociales	3 146 825
Autres dettes	643 907
Total	43 339 541
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	0
Total	0
TOTAL GENERAL	43 339 541

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**3.1 Analyse du chiffre d'affaires**

Répartition du Chiffre d'Affaires (<i>Hors toutes taxes</i>)		
	30.06.2023	31.12.2022
Ventes	1 371	14 561
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	54 953 028	156 972 830
<i>Dont à l'export</i>	0	0
TOTAL	54 954 399	156 987 391

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses au 30 juin 2023 s'élève à **55 768 126 euros**.

Répartition du Chiffre d'Affaires par Activité		
	30.06.23	31.12.2022
Télécommunication	1 199 999	2 942 068
Energie *	51 928 079	148 549 812
Gaz	1 826 321	5 495 511
TOTAL	54 954 399	156 987 391

* Le chiffre d'affaires électricité comprend le chiffre d'affaires reventes d'électricité.

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	6 669	3 000
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	0	0
Total	6 669	3 000
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	23 759	0
Total	23 759	0
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		298 617
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles	84 778	0
Total	84 778	298 617
TOTAL GENERAL	115 206	301 617

4 - AUTRES INFORMATIONS**4.1 Instruments de couverture**

Afin de couvrir ses besoins en approvisionnement MINT a souscrit des engagements d'achats et de ventes selon les données suivantes au 30 juin 2023 :

Notionnels en K€	30.06.2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	4 820	4 327	493	0
Engagement achat sur opération électricité	22 506	15 073	7 433	0

*Dont Achat production (en K€) : 1 169 1 006 163

Notionnels en MWh	30.06.2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	22 057	17 641	4 416	0
Engagement achat sur opération électricité	104 942	68 455	36 487	0

*Dont Achat production (en K€) : 7 277 6 025 1 252

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

La juste valeur de ces instruments au 30 juin 2023 sont déterminées ci-après :

En K€	30.06.2023
Engagement vente sur opération électricité	+ 2 401
Engagement achat sur opération électricité	-6 254

Dans le cadre du plan d'action visant à faire face à la situation exceptionnelle du marché de l'énergie au cours du 1^{er} semestre 2023, la société a procédé à des reventes de couverture qui ont été comptabilisées en résultat d'exploitation étant donné qu'il s'agit d'instruments déqualifiés au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires issu des reventes des couvertures est de 28 788 K€ hors taxes.

4.2 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié est de 60 personnes au 30 juin 2023.

4.3 Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la Société. Seules, les indemnités de départ en retraite sont valorisées dans l'Annexe des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 105 458 € au 30 juin 2023.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 3.77% inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3,5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 47 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis selon la recommandation ANC n°2013-02

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- Garanties et nantissements

Des garanties de paiement de factures sont données par les banques de la société MINT vis-à-vis des fournisseurs d'énergie pour un montant total de 14 265 K€.

Un nantissement a été donné au profit des banques de la société MINT (dépôts à terme et comptes bancaires rémunérés) dans le cadre des garanties données aux fournisseurs pour un montant total de 5 935 K€.

La société MINT a nanti, au titre de garantie de paiement à son fournisseur Shell, des garanties de capacités pour un montant de 5 400 K€.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 30 juin 2023 s'élèvent à 28 000 € HT au titre de la mission de certification des comptes et 13 479 € au titre des autres prestations.

4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération brute des dirigeants au 30 juin 2023 s'élève à 102 707 euros.

4.6 Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration réuni en date du 3 juillet 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 000 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 3 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2020 à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration réuni en date du 26 février 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 755 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 26 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA 2021 à l'issue de la période d'acquisition.

- ⇒ 15 000 actions n'ont pas été attribués : l'attribution définitive de ces 15 000 AGA étant conditionnée à la réalisation d'objectifs non atteints.
- ⇒ 20 755 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 17 juin 2022, par émission de nouvelles actions et augmentation de capital corrélative.
- ⇒ 5 000 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 31 mars 2023, provenant des actions propres, auto-détenues par la Société.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

⇒ 10 000 actions sont en cours d'acquisition au 30 juin 2023 (objectifs à atteindre en cours).

Une provision pour la contribution patronale sur les actions à émettre au taux de 20% a été constituée au 30 juin 2023 à hauteur de 49 K€ (sur la base des 85 755 actions valorisés au cours de clôture du 30 juin 2023 soit 2,90€).

La charge comptabilisée au 30 juin 2023 au titre de l'attribution des 5 000 actions gratuites provenant des actions existantes et auto-détenues, s'est élevée à 24 K€.

4.7 Evènements postérieurs au 30 juin 2023

La Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires a communiqué à la Société MINT, l'échéancier de remboursement des avances anticipées de la CRE (Cf. faits caractéristiques de l'exercice). Les remboursements prévus s'élèvent à la somme de 17 764 K€ sur une période de six mois (2 961 K€ par mois) d'août 2023 à janvier 2024. Ces montants constituent une provision de remboursement. Le montant définitif à rembourser par la société MINT devrait être connu sur l'exercice 2024 en fonction des volumes définitivement livrés sur la période entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024.

4.8 Résultat par action

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	30.06.2023
Nombre d'actions à la clôture	5 919 072
<i>Dont actions propres détenues</i>	<i>18 956</i>
Nombre d'actions retenu	5 900 116
Résultat net	15 174 279
Résultat net par action	2,57 €